



Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

## CROUS : dehors les étudiants, il faut faire place nette pour les J.O. !

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, vient d'annoncer que 3200 logements étudiants des trois CROUS d'Île-de-France (Paris, Créteil, Versailles) seraient réquisitionnés pour accueillir les professionnels (= forces de l'ordre, soignants, secouristes, agents de sécurité...) dans le cadre de l'organisation des J.O. de Paris 2024.

Or la ministre elle-même estime que près de 2200 de ces logements sont occupés l'été par des étudiants. Prend-on en compte le fait que ces étudiants ont, autour de leurs logements, une vie personnelle et souvent professionnelle (= pour payer leurs études), qui ne se limite pas aux mois de l'année universitaire ? Non ! Prend-on en compte les personnels des CROUS et les inévitables conséquences sur leur travail ? Non !

Il s'agit d'une expulsion en bonne et due forme et d'un déménagement forcé vers d'autres résidences CROUS en région parisienne, avec pour solde de tout compte une promesse de places pour assister aux J.O. et un billet de 100 euros. Le pain et le cirque ! La ministre surfe sur la misère étudiante pour acheter le silence des étudiants concernés durant tout l'été 2024 !

Pour rappel : le 31 août dernier, saisi par des syndicats étudiants, le tribunal administratif avait suspendu en référé la décision de limiter les baux d'occupation des logements étudiants au 30 juin 2024, estimant que la décision du CROUS revenait à « *faire primer les intérêts des participants aux Jeux Olympiques sur la situation des étudiants alors que les CROUS ont pour mission d'assurer aux étudiants une qualité de vie, au regard des incertitudes qui l'entourent* ».

Mais le ministère ne désarme pas et tente de faire passer pour du « *bons sens* » le fait de déloger et reloger « *sans surcoût* » les étudiants les plus précaires au bénéfice de l'organisation des JO.

### Effet d'aubaine pour des CROUS placés en déficit

Les CROUS concernés se félicitent même de l'effet d'aubaine que va constituer l'opération : la location exceptionnelle de ces résidences ne va-t-elle pas assurer une manne financière susceptible de donner un peu d'air à ces CROUS déficitaires ? Dans le contexte de la « maitrise des comptes publics » et du désengagement de l'État pour financer les CROUS, déloger l'été des étudiants peu rentables (loyers sociaux et gelés) pour louer à prix majorés les logements vidés, n'est-ce pas une expérimentation promise à un bel avenir ? On est aux antipodes de la mission sociale des CROUS.

On le sait aussi, les CROUS malmènent leurs personnels : grilles en-dessous du SMIC, avec des agents des échelles 3 et 4 qui se retrouvent payés à l'indice minimum 361 jusqu'aux échelons 7 et 6, indemnité ISF qui stagne, action sociale plafonnée par la référence à un quotient familial trop bas, « dialogue social » souvent au point mort, comme c'est le cas au CROUS de Bourgogne-Franche Comté, et même tentative de réduire les indices de rémunération des contractuels au CROUS Rennes-Bretagne ! Sur tous ces points, FO ESR intervient et revendique en défense des personnels (voir [ici](#) notre déclaration au CSA du CROUS du 18 octobre).

### Banc d'essai pour le dévoiement des missions des CROUS et la remise en cause des droits des agents

Ce qui est prévu pour les J.O. aggraverait encore la maltraitance institutionnelle des agents des CROUS. Tout comme la ministre se garde de trop communiquer sur la façon dont les CROUS vont s'y prendre pour reloger et « *aider à déménager* » les étudiants, l'incertitude demeure sur l'impact

qu'aurait cette opération pour les personnels des CROUS : volontariat ou réquisition des agents ? conséquences sur le planning annuel et les congés ? quelle valorisation salariale pour les agents mobilisés (rémunération, primes, heures sup') ? déplacement de personnels ? surtravail en résidence ? la restauration sera-t-elle sollicitée ? Etc.

Et l'on sait ce qu'il en est des « expérimentations » et des dispositions soi-disant temporaires : elles sont un banc d'essai pour la remise en cause des missions des personnels. Les agents des CROUS sont au service des œuvres pour les étudiants, ce ne sont pas des outils multitâches !

FO ESR votera contre cette mesure lors de sa présentation au CA du CROUS de Paris le 6 novembre. FO ESR revendique le retrait de cette mesure et le plein respect de toutes les missions des CROUS. FO ESR se battra contre le dévoiement des missions des CROUS, pour quelque raison que ce soit, même les J.O. Les CROUS doivent demeurer au service des étudiants, avec tous les moyens nécessaires pour ce faire et la prise en compte des demandes des personnels, qu'ils soient fonctionnaires, de statut P.O. ou contractuels.

### Les J.O. de la régression sociale ?

Force est aussi de constater que cette annonce s'inscrit dans une série de mesures où les J.O. sont sources de lourds dysfonctionnements pour des établissements d'enseignement supérieur, avec de brutales remises en cause des conditions de travail ou d'études, comme c'est le cas à Supméca ou à l'ENS Louis-lumière. Dans ce dernier cas, il y aurait même une dispersion forcée des personnels comme des étudiants sur plusieurs sites, pendant une année entière !

FO ESR combattra toute remise en cause des droits des personnels et des étudiants, soutient toutes les mobilisations en cours à ce sujet, appelle les personnels des établissements concernés à se réunir en heures d'informations syndicales et AG, à établir et diffuser leurs cahiers de revendications, à se coordonner avec les étudiants dans la défense des CROUS.

01/11/23